

Mise en place d'un Plan Communal de Développement de la Nature

Fiche n° 4

Priorité : Lot 1

1. Description du projet

Le Plan Communal de Développement de la Nature (« PCDN ») est un outil proposé aux communes afin d'organiser de façon durable la prise en compte de la nature sur leur territoire en tenant compte du développement économique et social. Le PCDN vise à maintenir, à développer ou à restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux (administration, propriétaires privés, agriculteurs, gestionnaires des cours d'eau, population etc.) après avoir réalisé un diagnostic du réseau écologique et dégagé une vision conjointe de la nature et de son avenir au niveau local.

Le projet vise à mettre en place un PCDN pour régir le développement de la nature sur le territoire de la commune de Rochefort, dont l'état d'avancement serait consultable en ligne.

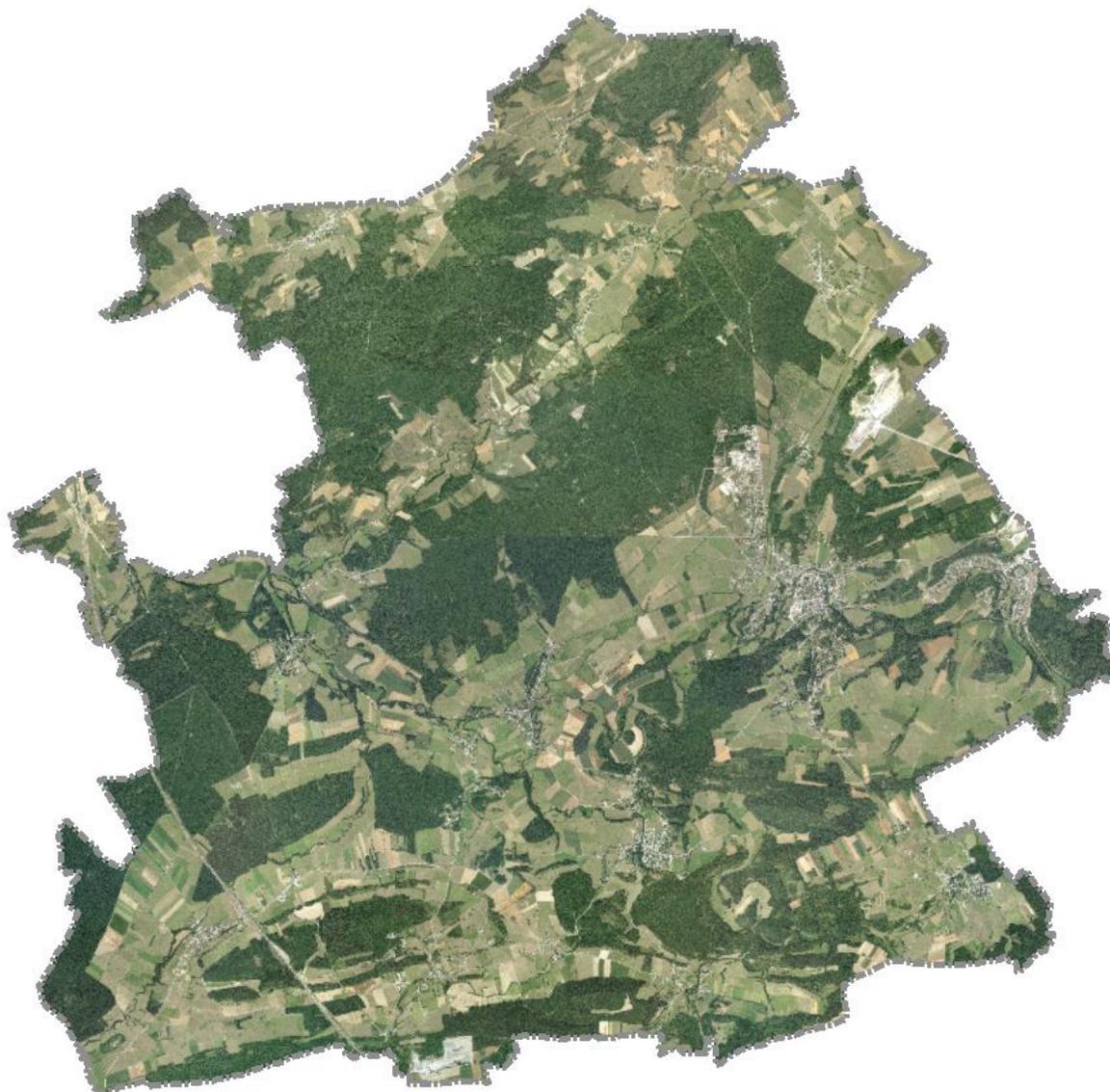


Figure 1 : Périmètre du projet (Source : Google Earth / Aménagement sc)

2. Justification du projet (par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé)

L'origine des réflexions découle des réunions de la CLDR, dont une réunion a également été nourrie par l'intervention de personnes ressources, à savoir des représentants du Département Nature et Forêts (DNF) et du Contrat de rivière Lesse, c'est à ce moment qu'apparaît le terme « PCDN ». La commune a apporté son soutien au projet et validé celui-ci lors de la présentation de l'intitulé des fiches projet.

La mise en place d'un PCDN s'inscrit dans la lignée de l'agenda du développement rural durable en visant à préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial. Il tend vers la gestion et l'amélioration de la qualité environnementale du territoire et le développement d'une vision prospective et dynamique de celui-ci.

A noter que la mise en place d'un PCDN va dans le sens des engagements d'Aalborg qui est de travailler à favoriser et augmenter la biodiversité ainsi qu'étendre les zones naturelles et les espaces verts spécifiques, tout en prenant soin de ceux-ci.

De plus, la structure et le processus du PCDN entrent dans une optique d'affirmation de l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable. Le PCDN doit par ailleurs permettre d'apporter des solutions à certains grands enjeux sociétaux ayant un impact sur la biodiversité, comme l'utilisation de pesticides sur la voie publique et les terres agricoles, la restauration de zones boisées du plan de secteur. C'est notamment en travaillant au niveau local que les collectivités participent à la réduction de l'impact sur l'environnement global et au principe de justice environnementale.

Dans ce PCDN, seront intégrées les différentes thématiques chères aux rochefortois et évoquées régulièrement par la CLDR :

- La mise en valeur – respectueuse et intégrée au paysage – des sites naturels exceptionnels de la commune,
- La sensibilisation des habitants et des touristes à la beauté des paysages et à la richesse de l'environnement...
- La création d'espaces verts aux abords d'écoles et/ou dans le périmètre des écoles elles-mêmes (cours d'écoles) :

Monsieur Mélignon, Président du GRE (Groupement de Réflexion sur l'Environnement) et membre de la CLDR précise par ailleurs, que le GRE pourrait très bien intégrer le PCDN pour éviter les doublons et obtenir une plus grande efficacité pour ce nouveau PCDN

3. Lien avec la stratégie du PCDR (*enjeux, défis, objectifs...*)

En 2030...											
Défi 1 : Renforcer la politique de développement de l'emploi, sur base des spécificités du territoire				Défi 2 : Développer des villages vivants en harmonie avec des centres attractifs			Défi 3 : Accroître la sensibilisation et les actions en faveur du cadre de vie naturel			Défi 4 : Renforcer les initiatives et les liens entre générations	
1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	1	2

Les objectifs spécifiques de la stratégie du PCDR qui sont visés par ce projet sont :

1.3/ Encourager et accompagner les jeunes vers le monde professionnel (*contact avec entreprises, liens avec les acteurs de l'enseignement, emplois moins qualifiés pour populations plus sensibles au chômage, formations en lien avec les secteurs d'emplois...*).

2.2/ Améliorer l'aménagement des espaces publics (*cohérence, harmonie, image*) et renforcer la sécurité objective et/ou subjective.

3.1/ Développer la coordination et les initiatives en faveur de la nature et des cours d'eau et réduire les pressions sur l'environnement.

3.2/ Favoriser le renforcement du tourisme local (*en se basant sur le patrimoine naturel, le petit patrimoine, le Géopark et sur une valorisation du centre de Rochefort*).

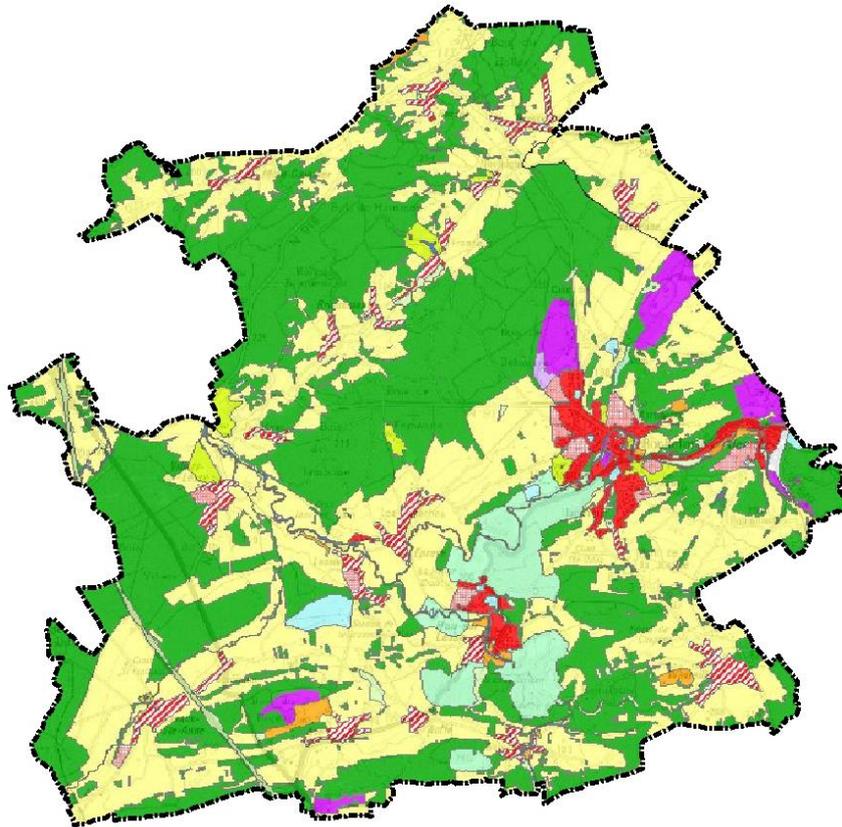
4.2/ Favoriser la participation citoyenne et le bénévolat (*infrastructures et équipements, soutien aux associations...*).

4. Impacts du projet sur le développement durable (*impacts positifs et négatifs*)

Environnement	Social et culturel	Economique
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion effective de la nature du territoire communal par les acteurs grâce à leur implication et sensibilisation. - Amélioration qualitative et quantitative des écosystèmes. - Frein à la diminution des espèces et des habitats naturels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication de nombreux acteurs et parties prenantes dans le processus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation positive des acteurs économiques au processus

5. Localisation et statut

Le PCDN a comme terrain d'actions le territoire communal en prenant en compte l'ensemble des milieux existants et des acteurs/utilisateurs de ce territoire sur l'ensemble des zones du plan de secteur, des parcelles et des assiettes de chemins de fer ou voiries :



Figures 2 : Plan de secteur (Source : Région wallonne / Géoportail de Wallonie)

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- La Commune de Rochefort ;
- La CLDR, les habitants ;
- La Région wallonne, Division Nature et Forêts ;
- Le Contrat de rivière ;
- Natagora Famenne/ AVES ;
- Les Naturalistes de la Haute-Lesse, le Cercle des Naturalistes de Belgique, le GRE (Groupement de Réflexion pour l'Environnement) ;
- Le Géopark, ADESA (inventaire de paysage –350 photos– par Monsieur Mélignon) ;
- Les agriculteurs.

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche (critère de faisabilité technique, administrative et financière).

Comme mentionné dans cette fiche, l'élaboration d'un PCDN présente des liens étroits avec d'autres fiches projets du PCDR.

Le dossier de candidature pour un PCDN doit désigner un coordinateur local. Ce coordinateur pourrait être le futur conseiller en environnement de la commune. Il serait donc intéressant d'accorder la priorité à l'engagement du conseiller en environnement afin que celui-ci puisse suivre le PCDN dès son lancement.

Si l'engagement d'un conseiller environnement ne devait pas avoir lieu, il serait envisageable de faire appel aux porteurs des actions environnement issues de la CLDR ou bien d'attribuer ces tâches particulières à un employé communal existant.

- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) ;

En attente de l'appel à candidature de la part du Ministre compétent.

- Programme des travaux (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces...);

L'élaboration d'un PCDN est un processus itératif qui se divise en 2 phases principales, elles-mêmes réparties en plusieurs étapes.

Phase 1 : Candidature PCDN auprès du SPW

1^{ère} étape : Séance d'information au Collège communal réalisée par un des agents PCDN de la FRW.

2^{ème} étape : Inscription dans le listing des communes demandeuses pour démarrer un PCDN, un courrier doit être envoyé à la personne en charge de la matière au SPW ainsi qu'au Cabinet du Ministre en charge de la Nature et des PCDN.

3^{ème} étape : lorsque le Ministre aura décidé de lancer un nouvel appel à candidature, les communes reprises dans ce listing recevront un dossier de candidature à remplir.

4^{ème} étape : un jury de sélection doit se mettre en place pour prioriser les meilleurs dossiers, sélection par le ministre compétent pour la réalisation d'un PCDN.

5^{ème} étape : Les premières infos pratiques seront données aux communes sélectionnées par le SPW et le démarrage suivra avec la FRW.

Phase 2 : Elaboration du PCDN

1^{ère} étape : Mise en place du partenariat – information et sensibilisation de la population

La première étape d'un PCDN consiste en la mise en place d'un partenariat pour la nature. Les acteurs contactés pour élaborer le dossier de candidature de la commune constituent un groupe de base qu'il va falloir élargir afin de réunir autour de la table un maximum de partenaires.

La commune va informer sa population sur le fait qu'elle va élaborer un PCDN et l'inviter à participer aux premières réunions d'information et d'organisation du partenariat

Fiche projet 4 : Mise en place d'un Plan Communal de Développement de la Nature



Remarque importante : pendant les étapes qui précèdent la signature du PCDN, quelques actions concrètes peuvent déjà être réalisées, afin de donner de la visibilité à la dynamique...

- **Planification: Descriptif de la mise en œuvre et phasage ;**
Voir ci-dessus.
- **Démarches administratives à réaliser ;**
 - Remise du dossier de candidature / - Sélection de la commune par le Ministre compétent / Signature de convention SPW-Commune ;
 - Cahier des charges et désignation d'un bureau d'étude pour l'étude du réseau écologique ;
 - Présentation du rapport intermédiaire du bureau d'étude et formation des groupes de travail ;
 - Présentation du rapport final par le bureau d'étude et rédaction des fiches pré remplies ;
 - Rédaction de l'avant-projet de plan ;
 - Approbation du Collège sur l'avant-projet de plan ;
 - Consultation publique / - Approbation du Conseil communal sur le plan ;
 - Préparation de la signature de la charte symbolique / Signature de la charte.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
Le PCDN sera lancé par le conseiller en environnement et en énergie en 2017 (ou par une personne identifiée comme gestionnaire de projet).

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
<u>Investissement et/ou phase :</u>		
AU DEMARRAGE DE L'ETUDE DE PCDN		
Etude et partenariat		
- Etude du réseau écologique		Service Public de Wall.
- Mise en place d'un partenariat, sensibilisation de la population		Service Public de Wall.
- Premiers projets de terrain		Fonds communaux ;
A LA SIGNATURE DE LA CHARTE DU PCDN		
Projets et actions de sensibilisation		
- Réalisation de projets PCDN		Service Public de Wall.
- Sensibilisation de la population (état d'avancement du PCDN consultable en ligne)		Commune Autres subsides (à rechercher au cas par cas)
Total (HTVA)	€ 27.500,00	
TVA	€ 5.775,00	
Total (TFC)	€ 33.275,00	

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (*Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?*)

Ces indicateurs correspondent à chaque étape du programme de réalisation, par exemple la finalisation de l'avant-projet du PCDN ou encore la signature du PCDN.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise en place d'un partenariat pour la nature	1.	Convention de partenariat / Compte rendus des réunions / Commune
Étude du réseau écologique par un bureau d'étude	1.	Rapport de l'étude
Rédaction des fiches projets	/	Rapport des fiches projets /actions réalisées
	1.	Projet de PCDN Charte du PCDN

- Indicateurs de résultat (*Quels sont les effets du projet ?*)

Les indicateurs qui seront utilisés pour évaluer la réalisation des objectifs du PCDN lui-même seront définis au cours de l'élaboration de celui-ci, il pourra s'agir d'indicateurs de réalisation et de résultats, qualitatifs ou quantitatifs

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombres de personnes inscrites dans le partenariat	< 15.	Commune.
Nombre d'actions dans les fiches projet	< 10.	

Annexes

/

.

